



**HAL**  
open science

# Auguste Billiard et l'utopie d'une colonisation franco-réunionnaise pacifique de Madagascar, les suggestions du Voyage aux colonies orientales, avril 1820

Claude Wanquet

► **To cite this version:**

Claude Wanquet. Auguste Billiard et l'utopie d'une colonisation franco-réunionnaise pacifique de Madagascar, les suggestions du Voyage aux colonies orientales, avril 1820. *Revue historique de l'océan Indien*, 2005, Dynamiques dans et entre les îles du Sud-Ouest de l'océan Indien : XVIIIe-XXe siècle, 01, pp.169-179. hal-03412312

**HAL Id: hal-03412312**

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03412312v1>

Submitted on 3 Nov 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Auguste Billiard et l'utopie d'une colonisation franco-réunionnaise pacifique de Madagascar : les suggestions du *Voyage aux colonies orientales* (avril 1820)

Claude Wanquet  
*Université de La Réunion*

Avocat et publiciste, puis fonctionnaire, Auguste Billiard était allé à Bourbon en 1816 pour y régler la succession d'un parent. Rentré en France en 1820<sup>1</sup> il fit paraître deux ans plus tard un *Voyage aux colonies orientales* qui se présente comme un ensemble de quatorze lettres écrites entre 1817 et 1820 au comte de Montalivet, pair de France et ancien ministre de l'Intérieur. L'une d'entre elles, la dixième, datée du 1<sup>er</sup> avril 1820, de plus de quarante pages (p. 305 à 347) est intitulée « Vues sur l'établissement des nouvelles colonies » mais propose en fait exclusivement un projet de colonie à Madagascar auquel Billiard fait encore, ça et là, diverses allusions dans le reste de son ouvrage.

Le sujet est de circonstance. Conformément aux clauses du traité de Paris du 30 mai 1814 la France s'est réinstallée, par Sylvain Roux, à Sainte-Marie en août 1818, puis à Fort-Dauphin un an plus tard<sup>2</sup> et nourrit à coup sûr d'autres ambitions de colonisation à Madagascar<sup>3</sup>. Billiard fait d'ailleurs mention à deux reprises (p. 341-343 et 404), mais d'une manière peu explicite, de la préparation d'une nouvelle expédition française dans la Grande Ile. Vraisemblablement s'agit-il de l'expédition qui verra Sylvain Roux, à la tête de 80 soldats, débarquer, le 20 octobre 1821, à Toamasina puis se rendre ensuite à Foulpointe avant de recevoir, le 20 mars 1822, la soumission de douze chefs Betsimisaraka de la région de Tintingue.

Mais au-delà du simple discours conjoncturel, Billiard s'inscrit dans la très longue lignée d'auteurs hantés depuis le XVII<sup>e</sup> siècle par le rêve d'une importante implantation française à Madagascar. Après l'échec des grandes ambitions colbertistes et le massacre de Fort-Dauphin de 1674, il y eut en particulier, à la fin de l'Ancien Régime, une foule d'écrits sur la Grande Ile et deux tentatives, celles de Maudave et de Beniowsky<sup>4</sup> qu'évoque brièvement Billiard. Malgré les échecs de ces tentatives, les

1. Il espérait être nommé député de Bourbon à Paris mais ne fut pas choisi. Je remercie Jean-François Géraud pour les précieuses informations qu'il m'a fournies sur le personnage.

2. Voir Raymond Decary, « Contribution à l'histoire de la France à Madagascar », *Bulletin de l'Académie malgache*, T. 31, 1953, p. 49-58.

3. Cf. Jean-François Géraud, « Madagascar, Nossi-Bé, Mayotte, la recherche d'un port de substitution à Bourbon (fin du XVIII<sup>e</sup> siècle-1850) », *Revue Historique des Mascareignes*, n° 5, 2004, p. 35-53.

4. Cf. Claude Wanquet, « Entre délire de conquête et parcimonie, la politique française à Madagascar à la fin de l'Ancien Régime », *Revue Historique des Mascareignes*, n° 5, 2004, p. 207-222.

projets d'implantation d'une colonie française à Madagascar n'ont pas manqué, ni à l'époque révolutionnaire<sup>5</sup>, ni à celle de l'Empire<sup>6</sup>.

Billiard l'avoue (p. 324), il n'a pu « *mettre beaucoup d'ordre dans l'examen* » des nombreuses questions soulevées par l'organisation de la colonie qu'il préconise tant celles-ci « *se lient entre elles et se présentent à la fois à l'esprit* ». Effectivement son long texte n'est pas toujours très clair, il n'évite ni les répétitions, ni, parfois, les contradictions. Il est toutefois possible d'en dégager les axes majeurs.

## 1 - LA COLONISATION DOIT ÊTRE UNE OEUVRE CIVILISATRICE ET LES MALGACHES SONT TOUT DÉSIGNÉS POUR LA RECEVOIR

« *Servir sa patrie en embrassant la cause de la véritable humanité* », tel est l'idéal que Billiard donne comme objectif, à la fin de sa lettre, aux hommes qui se chargeraient d'exécuter ses desseins. Car s'il ne perd jamais de vue les intérêts de la France, c'est à une véritable œuvre civilisatrice qu'il prétend la convier : la future colonie malgache sera certes « *une nouvelle Inde* » mais conquise « *par les bienfaits de la civilisation* » et non par la force armée (p. 346- 347). Ce qui en garantira d'autant plus la pérennité.

Cependant qu'on ne s'y trompe pas. Billiard, parfait représentant des préjugés de son temps, est non seulement convaincu de la supériorité des Européens sur les autres peuples, mais encore que cette supériorité est en quelque sorte inaccessibile : « *une servitude morale ou réelle naîtra toujours avec les colonies que formeront les Européens, lorsqu'ils s'établiront dans un pays dont les peuples ne pourront parvenir à les atteindre. La supériorité naturelle de la force et des lumières est un avantage qu'on ne saurait céder* » (p. 310).

Aux Européens, toutefois, d'être « *assez généreux pour donner sans orgueil et sans intérêt* » des leçons de civilisation aux autres peuples. Mais sous réserve de le faire avec discernement car si ces leçons pourraient être « *utiles* » même pour le « *sauvage que la nature a le plus disgracié* », Billiard déconseille d'essayer de les donner au Cafre ou « *Africain proprement dit* » car c'est un être sur lequel « *viendrait échouer la patience du philanthrope le plus courageux et le plus expérimenté* » (p. 310). À le lire, ce cafre est « *le nègre par excellence* », voué comme par essence à l'esclavage, « *celui, puisqu'il faut le dire, par qui le cheval et le mulet sont le plus avantageusement remplacés* » : « *il s'attache à la glèbe, il obéit, il travaille sans réfléchir ; il n'a guère d'autre pensée que celle de ses besoins physiques ; son imagination resserrée dans un petit cerveau ne nuit point aux fonctions de son estomac ; il engraisse, il s'apprivoise dans l'esclavage ; le sentiment de sa liberté ne se développe de nouveau que par l'excès des mauvais traitements* » (p. 306).

Le Malgache serait, en revanche, d'après Billiard, dans une situation très propice pour « *recevoir avec profit les leçons des Européens* » (p. 310) car autant « *la distance est grande* » entre le « *noir de Cafre* » et lui, autant « *elle est à peine sensible entre lui et l'Asiatique ou l'Européen* ». D'abord au niveau physique. Reprenant la théorie, alors très à la mode, de Camper, Billiard écrit : « *l'angle facial du Malgache est, à peu*

5. Cf. Claude Wanquet, « La première abolition française de l'esclavage et Madagascar et l'esclavage : une histoire fantasmée », *Revue Historique des Mascareignes*, n° 2, 2000, p. 83-97.

6. Voir Henri Prentout, *L'île de France sous Decaen*, p. 299-323.

de chose près, aussi droit que celui de l'Européen; son nez ne s'écrase point comme celui du Cafre, il est ordinairement aquilin; quoique les lèvres soient généralement épaisses, on en voit d'une grande finesse et d'une juste proportion; l'œil est moins à fleur de tête, le regard plus pénétrant, le front plus étendu, le cerveau plus volumineux que chez l'Africain du continent. Tout décèle en lui une origine indienne ou arabe» (p. 307). Les données culturelles et historiques plaident également pour le Malgache: «la langue que parlent les Malgaches n'est autre chose qu'un arabe plus ou moins corrompu ou mélangé avec une autre langue, que plusieurs voyageurs m'ont assuré se rapprocher de l'Indien et du Malais; d'autres ont cru voir dans les superstitions du pays quelques traces de l'ancien Judaïsme; il n'est pas étonnant qu'on y retrouve beaucoup de pratiques de la religion de Mahomet» (p. 308). Par ailleurs, grâce aux précédentes tentatives françaises et même si ces dernières ont finalement échoué, les Malgaches ont réalisé divers progrès: «ils comprennent mieux le commerce; quelques-uns de nos articles de luxe les ont déjà tentés; ils se sont faits d'eux-mêmes nos courtiers pour la traite des noirs qu'ils reçoivent de Mozambique». Davantage même, le roi hova «Radama paraît avoir quelque idée d'un gouvernement régulier; la police la plus sévère est observée à Tananarive; les commerçants y sont particulièrement protégés» (p. 314).

Pour Billiard, la chose ne fait donc pas de doute: «avec un peu d'aide, les germes de civilisation longtemps étouffés à Madagascar ne sont pas éloignés du moment où ils se développeront» (p. 313-314). Mais cette aide est toutefois indispensable. Car en dépit des éloges qu'il a précédemment décernés à Radama, Billiard affirme maintenant qu'il ne faut pas trop se faire d'illusions «sur les progrès que la société peut avoir faits à Madagascar, tant les peuples ont de peine à sortir de cet intermédiaire qui fait la transition de l'état sauvage à l'état civilisé». Qu'il faudra aux Malgaches «un certain concours de circonstances favorables pour faciliter un passage qu'ils ne songeaient point à franchir». Ou encore que «les institutions politiques et religieuses du pays ne sont point un obstacle que l'on ait à redouter... n'ayant point cette force qu'elles acquièrent parmi les peuples policés». Ici Billiard insiste sur l'intérêt, pour la France de porter ses efforts sur la Grande Ile de préférence à l'Inde car «il vaut mieux avoir une première éducation à faire que d'en trouver une qui soit à recommencer». Et tandis que ce serait «une tentative presque chimérique de vouloir rendre les Indiens différents de ce qu'ils étaient sous Alexandre, de ce qu'ils sont encore aujourd'hui... l'humanité bien dirigée obtiendrait probablement sans beaucoup de peine» de brillants succès à Madagascar (p. 316-317).

D'autant que pour ce faire, les Français ont un gros atout, leur aptitude naturelle à la colonisation! Ils sont en la matière les plus doués des Européens: «Il y a chez l'Anglais une sorte de fierté, un air de prétention, une susceptibilité nationale qui l'éloigne de ceux dont il aurait besoin de se rapprocher. Le Portugais était fanatique; le Hollandais est dur et avare» (p. 314-315). Alors que les Malgaches «nous aiment... malgré les torts que nous avons eus à leur égard» à cause de notre «caractère facile et confiant», de notre «engageante cordialité». À preuve, Radama «donne [aux Français] une préférence marquée». Son secrétaire est «un ancien sergent de la garnison de Bourbon, Robin<sup>7</sup>. Le jeune roi, moins barbare qu'on ne le penserait, se

7. Ce Robin était-il un déserteur de l'armée française comme l'écrit Deschamps (*Histoire de Madagascar*, p. 155)? Dans ce cas pourquoi, toujours selon le même auteur (p. 163), «s'empressa [il] de regagner La Réunion» après la mort de Radama?

*plaît au récit de nos exploits ; la France est à ses yeux la première des nations civilisées*» (p. 315-316).

## 2 - LES ERREURS À NE PAS COMMETTRE SI L'ON VEUT RÉUSSIR LA NOUVELLE COLONIE

Billiard écarte plusieurs solutions que d'aucuns, avant lui, ont proposées pour coloniser Madagascar ou qui semblent avoir encore la faveur de l'opinion et, peut-être, des autorités françaises.

Il rejette d'abord l'idée de faire de la Grande Ile une colonie pénitentiaire, «*un nouveau Botany-Bay pour les proscrits et les mauvais sujets*». Il stigmatise la légèreté d'un tel programme et surtout son cynisme : «*on lance à la mer des hommes dont on veut se débarrasser, et cela sans aucune idée positive sur l'avenir, sans s'inquiéter du sort des peuples chez qui nous voudrions les expédier*». Car il doute, vraisemblablement à juste titre, de la qualité et de l'ampleur des moyens que la France mettrait dans une telle opération : «*notre gouvernement aurait-il la constance de l'Angleterre ? s'engagerait-il aux sacrifices que cette dernière a faits et fait encore pour son Botany-Bay ?*». Il pense aussi que les Mascareignes risqueraient gros si cette opération se réalisait : une colonie de bagnards serait pour elles «*un voisinage trop dangereux*». Car «*ce n'est pas sous la zone torride, où les facultés physiques de l'Européen perdent bientôt leur énergie, que l'on contiendrait une population qui réclame un régime aussi ferme que vigoureux*» ; les Mascareignes seraient donc rapidement condamnées à recevoir «*tous ceux que l'insalubrité de la côte aurait épargnés*». Enfin il considère que ce serait non seulement, pour la France, une grave erreur politique mais, envers les Malgaches, un véritable crime : «*apporterons-nous des fléaux à des peuples avec qui nous pouvons au contraire partager une partie des biens dont nous jouissons ?*» (p. 318-319).

Billiard rejette également l'idée de peupler Madagascar de paysans français. Selon lui, de même que les plantes des zones tempérées, pour se naturaliser sous les tropiques, doivent changer leur cycle naturel, de même ces paysans devraient subir une mutation. Mais il doute qu'ils aient le courage et la patience de la réaliser : «*trompés dans leurs espérances, abandonnés par leur courage, trop voisins des deux colonies où le travail déshonore la main des blancs, les nouveaux débarqués demanderont à quitter un climat accablant, et une terre sur laquelle ils rougiront de se courber ; ils aimeront mieux se faire les courtiers du premier marchand d'esclaves qui les viendra tenter*» (p. 319).

«*Point de cultivateur étranger au climat*» ce bref adage (p. 328) résume la pensée de Billiard. Mais il n'en adopte pas pour autant la solution que la plupart des habitants des anciennes colonies préconisent pour créer une colonie à Madagascar : «*acheter des esclaves à la côte d'Afrique, les porter à Madagascar et y former des cafétérias ou des sucreries*» sur le modèle de ce qui existe déjà aux Antilles ou aux Mascareignes (p. 317). Un projet qui, sous une forme voisine, paraît avoir la faveur du gouvernement puisqu'il est alors question d'établir à Madagascar, pour des colons français, de grandes propriétés «*exploitées par des noirs engagés (une centaine par propriété), c'est-à-dire loués des princes du pays*», auxquels il est prévu d'accorder la liberté au bout de 14 ans<sup>8</sup>.

8. Billiard consacre à ce projet une longue note, p. 341 à 343.

« Quoiqu'il semble favorable à l'humanité » - ce qui ne peut que lui plaire - ce projet « est, selon Billiard, essentiellement vicieux » car il ne fera que transposer à Madagascar les tares d'un système esclavagiste « maladroitement déguisé ». Ce sera « manquer le but présent et ne rien assurer pour l'avenir ». Car « créer une colonie avec la servitude, c'est vouloir bâtir sur le principe de sa prochaine destruction » (p. 322).

Pour bien comprendre ici la pensée de Billiard, il est nécessaire d'examiner sa position générale sur la question de l'esclavage, telle du moins qu'il l'exprime dans son *Voyage aux colonies orientales*<sup>9</sup>, une position en fait passablement ambiguë.

Au niveau du principe, l'esclavage choque manifestement notre auteur. « Il y a, écrit-il, dans les colonies des choses auxquelles les Européens ont de la peine à s'accoutumer ; celui qui est né dans un pays libre se fait difficilement aux institutions de l'esclavage » (p. 467). Et non sans pertinence il souligne que l'esclavage opprime même, au niveau psychologique, ceux qui en profitent<sup>10</sup>.

Pendant même s'il dit avoir le cœur serré chaque fois qu'il voit une traite (p. 130) et même s'il considère que « la loi pour l'affranchissement des esclaves est la plus importante des colonies » (n. 1, p. 421), Billiard se défend d'être un abolitionniste à tout va comme ses écrits, il en a bien conscience, risquent de le faire croire<sup>11</sup>.

D'abord il minimise les horreurs que l'on impute aux colons des Mascareignes. Il a « plus d'une fois le chagrin », écrit-il (p. 88), de devoir réfuter Bernardin de Saint-Pierre, « le doléant philanthrope » comme il l'appelle (p. 336), dont les écrits lui paraissent avoir été inspirés par « l'envie » qui le tourmentait (p. 276)<sup>12</sup>. Il lui reproche « un éloquent mensonge pour charger une colonie entière [l'Ile de France] de ce qui n'appartenait qu'à quelques particuliers » (p. 121). Il affirme qu'à Bourbon « on entend rarement ce bruit de chaînes que quelques voyageurs ont fait retentir si haut à l'oreille des Européens » (p. 479). Selon lui les esclaves aux Mascareignes ne seraient pas plus malheureux que dans leurs pays d'origine (p. 130) et en pratiquant la traite - un système dont elles ne portent pas la responsabilité - les Mascareignes auraient même « peut-être diminué le nombre des victimes, car les peuples barbares de ces contrées sacrifient sans pitié les prisonniers qu'ils ne peuvent nourrir ou dont ils ne peuvent se débarrasser » (p. 126).

Surtout, comme nombre d'auteurs avant lui<sup>13</sup>, Billiard s'effare des dangers qu'une manumission totale et soudaine ferait courir aux îles. Car pour lui il existe une espèce de loi implacable, à savoir que le système servile génère infailliblement la paresse, non seulement chez ceux qui en sont les victimes et dont le « plus grand bonheur est dans l'oisiveté » (p. 61), mais aussi chez ceux qu'on libère de ce système sans

9. Car Billiard a plus tard précisé cette position dans un mémoire intitulé *Abolition de la traite et de l'esclavage* et dans un *Projet de Code Noir pour les colonies françaises*.

10. À l'en croire l'esclavage « a de plus fortes racines dans l'amour propre que dans l'avarice des maîtres », c'est le plaisir de se dire « un homme est à moi, plusieurs hommes sont à moi ». Mais « amour-propre mis à part, le sort de l'homme occupé sans cesse à retenir une chaîne, est-il beaucoup plus heureux que le sort de celui qui est condamné à la porter ? ».

11. « Quelques personnes auxquelles ces réflexions ont été communiquées ont paru craindre que je ne fusse trop favorable à la liberté des esclaves », écrit-il (n. 1, p. 421).

12. « La haine que ce grand écrivain avait conçue pour des colonies où son amour-propre n'avait pas été satisfait a fermé son cœur aux inspirations d'une prudente humanité », écrit-il par exemple, p. 321.

13. Cf. Claude Wanquet, *La France et la première abolition de l'esclavage, 1794-1802. Le cas des colonies orientales, Ile de France (Maurice) et La Réunion*.

préalablement leur avoir fait prendre conscience de la valeur du travail : « si l'on fait aisément un esclave, écrit-il, il est beaucoup plus difficile de faire un homme libre, je veux dire digne de la liberté. Pourquoi l'esclave est-il paresseux ? C'est parce qu'il est esclave. Pourquoi continue-t-il d'être paresseux lorsqu'il est affranchi ? C'est à cause de l'exemple, et qu'ayant été esclave pour travailler, il ne peut plus voir dans le travail qu'un ennemi de sa liberté » (p. 366). Ou encore : « le libre qui n'a rien se croit moins déshonoré de voler que de travailler : l'amour du travail manuel est le sentiment le plus difficile à lui inspirer ; ce n'est pourtant qu'avec l'amour du travail qu'on fera passer la colonie de l'esclavage à la liberté » (p. 208).

Donc si « le principe de l'esclavage ne paraît juste à personne [...] la raison, la nécessité la plus impérieuse, nous prescrivent de [le] conserver » (p. 351). « Malheur à celui qui dira à l'esclave qu'il peut être le maître, sans avoir par le travail payé le prix de sa liberté »<sup>14</sup> (p. 416). Les esclaves « fussent-ils un jour les maîtres... la terre, qui suffit aujourd'hui à une population laborieuse, s'épuiserait, deviendrait trop petite et trop pauvre pour soixante ou quatre-vingt mille affranchis paresseux qui retomberaient à la naissance des arts et de la civilisation » (p. 359).

À Bourbon « il n'y a autre chose à faire que d'arriver graduellement à la liberté » (p. 367 et 414). Et à Madagascar, il faut soigneusement éviter de transférer les vices du système esclavagiste. « C'est le travail, c'est l'ordre, c'est le bien-être et non le mal que nous voulons [y] apporter » (p. 322). Le système de la grande propriété y serait un échec dans l'immédiat et surtout dans l'avenir. D'esclaves travaillant en troupe on ne peut attendre « des soins minutieux » ce qui limitera les possibilités de cultures comme le vanillier, l'arbre à thé, le caféier (p. 164). Les noirs engagés n'auront « nul intérêt présent dans le travail » et « après 14 années d'engagement... ils n'auront pris que les habitudes, que les vices de l'esclavage<sup>15</sup> ; ils auront appris à détester le travail, et je doute que l'on en puisse trouver plus de 10 qui méritent, après une telle éducation, le bienfait de la liberté ».

### 3 - LA CLEF DE LA RÉUSSITE : DES AFFRANCHIS ET FUTURS AFFRANCHIS EN PROVENANCE DE BOURBON ET UN RÉGIME DE PETITES PROPRIÉTÉS

Billiard, on vient de le voir, est sévère pour la classe des affranchis devenue, selon lui, pour les colonies, « un fléau au lieu d'être un avantage » (p. 342). « La plupart des libres, écrit-il... viennent accroître la population oisive des villes » et c'est parmi eux « qu'on trouve le plus de paresseux, de receleurs et de prostituées » (p. 365). Pourtant ce sont des affranchis que notre auteur demande pour créer une colonie à Madagascar, des affranchis en provenance de Bourbon. Celle-ci, « devenue florissante par le secours de Madagascar, est la source où cette dernière ira puiser à son tour les éléments de sa prospérité » (p. 322). La phrase est passablement étonnante puisqu'elle

14. Dans le même ordre d'idées, Billiard s'insurge contre les mesures qui interdisent la traite car au moment où le développement cannier exige plus de main-d'œuvre elles encouragent à la fraude et donc à la répression qui elle-même pousse sourdement les esclaves à la rébellion. Il va jusqu'à écrire qu'« attenter à l'esclavage est plus dangereux encore qu'attenter à la liberté » ! (p. 356)

15. « Les Anglais, écrit encore Billiard (p. 415), donnent en concession de quatorze ans les noirs qu'ils saisissent ; comme ces noirs n'ont aucun intérêt présent dans le travail, on ne parviendra pas à en faire autre chose que des mauvais sujets. Un apprentissage de quatorze ans est une dérision amère pour l'humanité ».

sous-entend presque une espèce de dette de reconnaissance que Bourbon aurait contractée vis-à-vis de sa grande voisine, pour une prospérité que cette dernière lui aurait permise (sans que jamais Billiard explique comment).

Les affranchis bourbonnais devront être soigneusement sélectionnés : « *on a demandé à faire sortir de Bourbon une partie de la population oisive des affranchis ; on a semblé offrir quelque appât à ceux qui consentiraient à s'expatrier ; n'amenons dans une nouvelle colonie aucun homme dégradé par l'oisiveté. Il y a dans les affranchis noirs de bons cultivateurs, des ouvriers intelligents et laborieux, ce sont ceux-là que nous devons séduire et rechercher* », en les choisissant « *de préférence dans la race croisée des Malgaches et des Mozambiques [car] nous avons observé que c'étaient les meilleurs sujets* » (p. 323). Billiard n'en demande pas beaucoup, « *une cinquantaine... tous de l'âge de 25 à 35 ans* » pour « *nos premiers besoins* »<sup>16</sup>.

Mais il y ajoute « *300 noirs esclaves, qui, comme les affranchis seraient maçons, charpentiers, forgerons et cultivateurs, ces derniers au fait de tous les travaux d'habitation* »<sup>17</sup>. Ce ne serait en définitive, il le remarque non sans un certain humour, qu'une sorte de variante du projet de déportation style Botany Bay – « *un changement de couleur nécessité par le climat* » - mais une variante positive puisque « *au lieu de blancs nous amenons des noirs bons sujets qui, sans crime, étaient condamnés à l'esclavage* » (p. 333). En faisant appel, pour développer la présence française à Madagascar à ces esclaves, il n'y a, selon lui, qu'apparente contradiction avec ses précédentes déclarations hostiles à une colonisation servile car leur condition « *changerait en arrivant ; ils auraient, comme les autres, chacun leur part dans les concessions, mais ils ne seraient d'abord que fermiers de l'établissement, tandis que les libres obtiendraient leur concession en toute propriété* » (p. 334-335). L'affranchissement de ces esclaves se ferait progressivement, en fonction des résultats obtenus : « *Ce n'est guère qu'après trois années qu'on pourra commencer les affranchissements. À l'expiration de sept années, c'est le temps qu'il faut pour la croissance d'un caféier, tous les fermiers seront libres et propriétaires, à l'exception de ceux que leur mauvaise conduite obligerait de renvoyer comme esclaves* » à Bourbon. « *Au don de la liberté définitive se joindra celui de la terre qu'ils auront cultivée de manière à mériter un semblable bienfait* » (p. 340).

La clef de la réussite sera de s'en tenir exclusivement à de petites propriétés car dans ce système « *le serviteur est bien plus rapproché du maître ; leur condition est à peu près égale ; il n'est point de garçon de ferme qui n'ait l'espoir de devenir fermier* ».

#### 4 - LES CONDITIONS DE LA RÉUSSITE

Pour réussir, la nouvelle colonie devra être soigneusement préparée et éviter certains pièges.

Une phase préliminaire gérée et aménagée par des Français venus de la mère patrie sera indispensable. Il faudra d'abord obtenir, par concession gratuite ou par achat,

16. Ce qui implique, comme Billiard le mentionne d'ailleurs explicitement, que leur nombre pourra « *augmenter ensuite en proportion du développement de la colonie* ».

17. Billiard ajoute qu'« *il faudrait [aussi] quelques Indiens capables de diriger un atelier* », mais sans préciser clairement s'il s'agira de libres ou d'esclaves.



du prince malgache avec lequel on s'alliera, un vaste terrain. Certes Billiard fait sien le discours quasi rituel sur « *les droits historiques* » que la France aurait à Madagascar. Mais « *le droit légitime que nous avons sur Madagascar, par une occupation non contestée par les Portugais, ne peut s'exercer qu'à l'égard des autres prétendants ; à l'égard des princes du pays, ne faisons point valoir un droit qui ne serait pas fondé sur l'équité. Dût-il être exploité uniquement pour leur avantage, ne prenons possession d'aucun terrain sans l'avoir obtenu par concession gratuite ou par achat volontairement consenti* » (p. 329). « *Nous devons montrer de la noblesse et de la générosité au prince de Madagascar dont nous voulons faire notre allié* » (p. 326). Logiquement ce prince doit être le souverain Hova dont la puissance est reconnue : « *ne l'aidons de nos forces que pour accroître sa puissance ; nous nous donnerons ainsi un appui réciproque... ne songeons point à nous étendre par invasion, à nous fonder un droit sur l'injustice, à nous rendre propriétaires de Madagascar ; de tels moyens nous détruiraient. C'est une école pratique d'agriculture, de civilisation, que nous devons avoir la seule prétention d'y établir* » (p. 327).

Le terrain de la future colonie devra, pour des raisons primordiales de salubrité, être recherché dans l'intérieur de l'île mais quand même « *dans un lieu d'où l'on communiquerait facilement, soit par terre, soit par eau, au port que l'on aurait adopté* ». Un port que Billiard a toutefois la prudence de ne pas nommer, ne connaissant pas le pays (p. 325). On y enverrait de France, « *au plus tard dans les premiers mois de janvier pour profiter de la saison favorable... un ingénieur et une compagnie d'ouvriers de diverses professions* » qu'on emploierait immédiatement « *à la construction des cases de l'établissement* ». Ce qui avec quelques défrichements indispensables et quelques premières plantations de vivres devrait prendre une année. L'opération serait placée sous l'autorité de deux agents « *agissant de concert* », l'un continuellement sur place, l'autre « *tour à tour à Bourbon, dans l'Inde, en France, à Madagascar, pour rassembler tous les éléments, tous les matériaux dont nous aurions besoin* ». C'est ce deuxième agent qui irait ensuite faire à Bourbon le recrutement de la colonie définitive. Car, les cases construites, on ne conserverait que l'ingénieur et les ouvriers indispensables à la nouvelle colonie, plus, mentionne-t-il un peu plus loin (p. 334), un médecin et deux ou trois jeunes gens instruits en botanique et en chimie dont les recherches ouvriraient probablement dans l'île « *quelque nouvelle branche d'industrie* ». Quant aux prêtres, c'est délibérément qu'il n'en parle pas, car il doute manifestement de trouver « *le Vincent de Paule qui loin d'être un épouvantail serait l'ange de paix, le médiateur* », lui qui souligne que si « *les premiers missionnaires rendirent de grands services, ceux qui leur succédèrent, hommes intolérants et fanatiques, furent la principale cause de la destruction et du massacre des Français* » (p. 345).

Il faudra soigneusement éviter, soit l'attrance pernicieuse, soit l'hostilité subtile ou déclarée de Bourbon. Nous l'avons vu plus haut, selon notre auteur, des paysans en provenance de la métropole ne pourraient échapper à la tentation de l'oisiveté générée par les Mascareignes. Il demande de même que l'expédition qui aura à préparer la nouvelle colonie se garde « *de toucher aux îles de France et de Bourbon* » (p. 330). Et qu'au lieu qu'elle choisira pour s'établir à Madagascar, elle « *n'ait point cette vue de la mer qui donnerait la tentation de lever le camp et de se rembarquer* » (p. 328-29) !

Billiard est pleinement conscient d'une part qu'au siècle précédent l'opposition de l'île de France fut pour beaucoup dans l'échec des tentatives françaises à Madagascar<sup>18</sup>, d'autre part que Bourbon verra certainement « *d'un œil d'envie notre nouvel établissement* ». Pour se prémunir « *contre les petites vues, contre ces petits intérêts par lesquels on serait entravé* », il demande que le gouverneur de Bourbon n'ait pas « *la suprématie sur la nouvelle colonie* » mais « *qu'il y ait un intermédiaire [un des deux agents envoyés de France pour préparer cette colonie] dont les regards se fixent à la fois sur l'un et l'autre établissement* » (p. 332-333). Il entend aussi désamorcer l'opposition prévisible de l'opinion bourbonnaise qu'occasionnera la perte de 300 noirs « *bons sujets* ». D'abord en proposant de bien payer ces noirs et surtout en conseillant de dégrever l'île de la moitié de ses impôts<sup>19</sup> !

Il demande aussi de ne pas lésiner sur les moyens financiers : « *ne craignons point d'être prodigue pour notre établissement de Madagascar* » ; pas de « *demi-sacrifice qui serait sans résultat* ». Maudave n'avait pas demandé 80 000 francs, « *c'était trop peu pour fonder un établissement qui pût avoir de la durée et de la solidité* » (p. 312). Pour « *jeter les fondements* » de celui qu'il propose, il faudra au « *moins deux ou trois millions* ». Et « *chacune des sept premières années exigera en outre une dépense qui décroîtra de 400 000 francs à 200 000* » (p. 344-45).

Ces diverses conditions respectées, les succès s'enchaîneront tout seuls. D'abord auprès des Malgaches. Dans un premier temps, il faudra s'appuyer sur des marmites et faire comprendre aux chefs locaux, « *s'il y a des prisonniers de guerre, des esclaves destinés à la traite...qu'il est plus utile de les employer pour l'utilité du pays que de les vendre aux Européens* » (p. 331). Puis jouera l'émulation. « *Intelligents mais paresseux* » les Malgaches n'ont « *vu jusqu'à ce moment que de la fatigue dans le travail* » (p. 322). Mais en « *comprenant l'avantage qu'on peut en tirer* » en constatant le succès des fermiers ils « *seront probablement tentés de les imiter. Pour les y disposer, essayons de les attirer parmi nous ; nous ferons en sorte de conserver ceux qui nous auraient aidés dans nos premiers travaux ; nous en attacherons plusieurs à chaque propriétaire, à chaque fermier, comme domestiques ou garçons de ferme, mais en promettant des récompenses aux plus intelligents, aux plus laborieux. À leur tour ils deviendront eux-mêmes d'abord fermiers, puis propriétaires. Quel avantage si dès la première année notre population en étrangers et en naturels pouvait s'élever à mille ou douze cents individus !* » (p. 340-41). De plus il faudra « *attaquer la barbarie jusque dans le cœur de Madagascar* » en faisant venir en France des enfants de Tananarive « *pour les instruire dans nos écoles d'arts et métiers* »<sup>20</sup> : « *nous rendrons des arbres chargés de semences précieuses qui seront autant de germes de civilisation : cela vaudra beaucoup mieux encore que de leur apporter la canne<sup>21</sup> et le caféier* » (p. 343).

18. Tout en imputant prioritairement à son « *immorale avidité* » l'échec de Beniowsky, il reconnaît que son « *génie entrepreneur eût peut-être obtenu quelque succès, s'il n'eût pas été contrarié par l'île de France* » (p. 312-313).

19. La question des impôts trop lourds payés par Bourbon revient dans son ouvrage à plusieurs reprises. Billiard affirme que les impôts « *sont quintuples de ce qu'ils étaient autrefois* » (p. 360) et que « *700 000 francs suffiraient aux dépenses que la colonie doit supporter* » alors qu'elle paie soit à l'administration locale, soit à la métropole 4 à 5 millions de contributions (p. 388-389 et note 1 de la p. 423).

20. La proposition n'est pas très originale. Déjà, sous l'impulsion du gouverneur anglais de Maurice, Farquhar, une vingtaine de jeunes Malgaches étaient partis se former aux métiers européens, soit en Angleterre sous la conduite du prince Rاتفы, soit à Maurice. Cf. Deschamps, *Histoire de Madagascar*, p. 162.

21. On remarquera au passage que Billiard ne paraît pas avoir été un fervent laudateur de l'extension de la canne. Ainsi, évoquant sa propagation dans la région sous le vent, il estime qu'elle « *n'est peut-être pas la meilleure spéculation que l'on puisse entreprendre pour l'avenir* » (p. 192).

Une fois « *les chefs de l'intérieur de Madagascar [intéressés] à nous bien seconder [et] si nous parvenons à nous identifier avec les peuples du pays, l'étranger ne pourra plus nous débusquer* » et le succès pour la France sera assuré : « *notre prospérité naîtra de la prospérité de Madagascar ... Nous n'avons pas besoin de créer une place de commerce ; il arrivera des marchands et des navires du moment que nous aurons quelques denrées à leur livrer ... Le seul avantage que nous ayons à réclamer, et celui-là est grand sans doute, ce serait de n'admettre que les Français dans les comptoirs ou marchés qui ne tarderaient point à s'ouvrir sur la côte pour peu que notre établissement commençât à prospérer* » (p. 328-329).

## 5 - « LES RÊVERIES D'UN SONGE-CREUX »

Évoquant la maison qu'il habite à Saint-Paul à proximité de la ravine du Bernica, Billiard écrit qu'« *elle est dans le site le plus favorable pour entretenir les rêveries d'un songe-creux, comme j'aime à l'être quelquefois* » (p. 75). Et sans conteste c'est bien du rêve et de l'utopie que relève son projet malgache.

Réduire les impôts payés par Bourbon est la seule proposition vraiment concrète à y figurer mais jamais les réalités et encore moins les difficultés du terrain n'y sont sérieusement évoquées. Tout son système en fait repose sur des postulats. À commencer par celui dont les événements auront tôt fait de révéler l'extrême fragilité : l'amitié de Radama pour les Français. Car si le roi Hova est un admirateur de Napoléon et s'il a jusqu'alors ménagé les négociants français il est vraisemblablement plus proche du gouverneur de Maurice, Farquhar, de son envoyé Hastie, et de l'Angleterre, que de la France<sup>22</sup>. Et surtout il entend ne pas laisser trop d'influence à Madagascar aux Européens. À l'occasion d'un grand kabary, le 13 avril 1822, il déclarera « *nulle toute cession de territoire sans son avis* ». Ses troupes occuperont en juin 1822 Tamatave et Foulpointe, puis reprendront Fort-Dauphin<sup>23</sup>. Tout juste tolèrera-t-il la présence française à Sainte-Marie où elle demeurera d'ailleurs modeste<sup>24</sup>.

En fait Billiard s'inscrit dans la lignée des auteurs qui prétendaient installer une colonie française solide à Madagascar par la seule vertu d'un modèle de civilisation. Il apparaît comme le continuateur d'un Maudave, dont il cite d'ailleurs explicitement la profession de foi (p. 312)<sup>25</sup> ou d'un Charpentier de Cossigny, qu'il a lu avec intérêt<sup>26</sup>, et qui, lui aussi, définissait son projet malgache comme l'œuvre « *d'un philanthrope et d'un bon citoyen* »<sup>27</sup>. Il y a une certaine noblesse dans son propos quand il demande de ne redouter « *aucun moyen qui puisse élever l'homme et lui rendre sa dignité* » mais aussi beaucoup de naïveté et plus encore d'outrecuidance.

22. Voir Hubert Deschamps, *Histoire de Madagascar*, p. 153-162.

23. Voir Decary, « Contribution... », art. cit., n. 2.

24. En 1824 la colonie se limite à 73 individus auxquels s'ajoutent 182 noirs engagés par l'administration locale.

25. « *Il n'est pas besoin d'envoyer des escadres et des troupes pour la conquête de Madagascar, d'y transporter à grands frais une société toute entière ; de meilleures armes, de meilleurs moyens nous donneront cet établissement sans frais ; c'est par la seule puissance de l'exemple, des mœurs, d'une police supérieure et de la religion, que l'on se propose de conquérir Madagascar ; la société y est toute formée, il ne s'agit que de l'attirer à nous* ».

26. À propos de reboisements il fait une brève allusion (p. 218) à son ouvrage, *Moyens d'amélioration et de restauration proposés au gouvernement et aux habitants des colonies, « tout à fait recommandable »*.

27. Voir Claude Wanquet, « Joseph-François Charpentier de Cossigny et le projet d'une colonisation « éclairée » de Madagascar à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Regards sur Madagascar et la Révolution française*, p. 71-85.

Au niveau pratique son projet ne paraît avoir eu aucune influence. À la fin de sa lettre Billiard écrit que ses vues ont été soumises au ministre de la Marine avant le départ de l'expédition de Madagascar (n. 1 p. 347) mais rien dans la politique française ne permet de penser qu'elles ont été, en quelque façon que ce soit, prises en compte. Au contraire la France s'en est tenu à une politique traditionnelle de force : en 1829 Charles X envoie une flottille et 500 hommes de troupes sous le commandement du capitaine de vaisseau Gourbeyre rétablir son autorité sur Tintingue et occuper brièvement Tamatave. Mais l'expédition est loin d'être un véritable succès et est rapidement abandonnée avec l'avènement de Louis-Philippe.

Le texte de Billiard reste toutefois intéressant par la critique qu'il fait de la médiocrité de la politique coloniale française et par la demande qu'il formule d'une meilleure reconnaissance de l'importance de Bourbon, les deux choses étant d'ailleurs liées. «*À quoi sert à Bourbon, écrit ainsi Billiard, une garnison de deux ou trois cents hommes, ridicule secours qui prouve qu'on ne tient point à la conservation de la colonie ? Il faut avoir au moins douze cents hommes ou n'en point avoir du tout*» (n. 2 p. 390). Lui souligne au contraire que Bourbon peut être «*le point d'appui d'établissements bien autrement considérables que tout nous invite à former dans le voisinage [et d'où] nous portons des regards plus assurés sur une contrée [vraisemblablement l'Inde] que notre gloire et notre commerce n'ont peut-être pas encore abandonnée*» (p. 423).

L'ouvrage de Billiard est également une contribution intéressante au débat majeur de l'époque, celui concernant la date et les modalités de l'abolition de l'esclavage. Certes, tout en déclarant qu'«*il faut...dans nos anciens établissements, rechercher la guérison des maux que l'on a faits*» (p. 322), Billiard demeure en la matière très prudent. Sa proposition d'une abolition graduelle à mériter par le travail manque tout autant d'originalité que d'audace et l'on voit mal d'ailleurs pourquoi la compréhension des bienfaits du travail serait aisée pour un esclave travaillant sept ans sur une petite propriété alors qu'elle échapperait presque totalement à un autre esclave travaillant quatorze ans sur une grande propriété. On mettra toutefois au crédit de Billiard son espoir que la réussite d'une colonie libre à Madagascar pourrait faire évoluer positivement Maurice et Bourbon dans un sens favorable à l'abolition (p. 415) et plus généralement le sentiment qu'il a d'une nécessaire interpénétration entre la destinée des Mascareignes et celle de leur grande voisine<sup>28</sup>. En caricaturant certes quelque peu, on pourrait voir en lui une espèce de lointain précurseur du thème de la souhaitable mais aussi inéluctable coopération régionale indianocéanique.

28. Encore que Billiard juge sans avenir, tout en étant aussi dispendieux que la traite frauduleuse, l'essai qui vient d'être fait d'engagement à Bourbon de Malgaches libres (p. 361-362 et 402).